



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Bourgogne – Franche-Comté**

**Unité Départementale de la Côte-d'Or**

Dijon, le 11 février 2025

**Nos réf :** 0005402192.CP/VG/2025-093

**Vos réf :** PC n° 021 370 23 R0014

**Affaire suivie par :** Céline PICOT

celine.picot@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 03 39 59 65 93

Le Directeur régional,  
à

DDT21

Service Territorial

M. Cyrille AUFFRET

57 Rue de Mulhouse

21000 Dijon

**OBJET :** Demande d'avis sur les compléments à un permis de construire – Projet de parc photovoltaïque déposé par CS DE MAGNY SUR TILLE sur la commune de Magny-sur-Tille

**Ref. :** PC 021 370 23 R0014

**Situation du projet objet de la demande**

Le 16 janvier 2025, vous m'avez transmis pour avis les compléments à une demande de permis de construire déposée par la société CS DE MAGNY SUR TILLE pour la construction d'une centrale solaire au sol sur la commune de Magny-sur-Tille. Cette transmission fait suite à mes avis du 7 février 2024 et du 24 avril 2024.

Le présent avis complémentaire n'est rendu que sur les parcelles pour lesquelles j'ai émis un avis défavorable le 7 février 2024 et le 24 avril 2024, à savoir les parcelles A100, A129, A144, A145 de la commune de Magny-sur-Tille. Mon avis sur les autres parcelles est inchangé.

**Avis**

Le 17 décembre 2024, la société COLAS FRANCE a notifié la cessation d'activité des installations qu'elle exploitait à Magny-sur-Tille sous le régime de la déclaration au titre des rubriques 2515-1b, 2517-2 et 2521-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette notification comprend l'attestation prévue à l'article L. 512-12-1 du code de l'environnement.

Au vu de ces éléments, la demande de permis de construire du parc photovoltaïque n'appelle plus d'observation au titre des procédures ICPE.

Pour le Directeur régional et par délégation  
Le chef de l'Unité Départementale de la Côte-d'Or